

Convocation du Conseil Municipal

Le 22 décembre 2020 le Conseil Municipal a été convoqué pour le
Mardi 29 décembre 2020 à 20h00

Ordre du jour :

- Vente du Savine ;
- Espace producteurs ;
- Assiettes des coupes 2021 pour les forêts du Solier et du Monial ;
- Subvention Fonds d'intervention communal (FIC) ;
- Subvention Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) ;
- Subvention de La Région Auvergne-Rhône-Alpes ;
- Questions diverses.



Compte-rendu du Conseil Municipal de la Commune de ST-AMANT-ROCHE-SAVINE

* * * * *

L'an deux mille vingt, le vingt-neuf décembre à 20h, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. JOUBERT Serge.

Présents : MM. JOUBERT Serge, GACHON Huguette, DEROSSY Marie-Pierre, IMBERDIS Jacky, DAMON Bertrand, DAILLOUX Corinne, CECCALDI Dominique, COLLAY Bruno, CHASSAIGNE André, ALCALAY-RIOUX Fabienne, CHASSAIGNE François, CAMBRAY Huguette.

Absents excusés : M. TARDIVIER Antoine, M. POURCHER Michel (a donné procuration à JOUBERT Serge).

Absents : Mme POITOUX Josseline.

Secrétaire de séance : Mme DEROSSY Marie-Pierre.

Ajout de 2 points à l'ordre du jour :

Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal d'ajouter les deux points ci-dessous à l'ordre du jour :

- Prolongation du contrat de remplacement du poste d'adjoint administratif.
- Maître d'œuvre retenu pour les travaux du parc des Copains du Monde.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, accepte d'ajouter ces points.

Contrat poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire, malgré le retour de congé maternité de la secrétaire de mairie, de prolonger le contrat temporaire d'adjoint administratif créer le 2 juin 2020 jusqu'au 30 avril 2021, en raison d'un surcroît d'activité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- autorise Monsieur le Maire à établir le contrat et à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Maître d'œuvre pour les travaux du parc des Copains du Monde

Lors de la délibération 2020_11_06, le Conseil Municipal avait approuvé le projet de rénovation du parc ancien au cœur du bourg de Saint-Amant-Roche-Savine, avec 4 objectifs :

- ✓ Sécuriser sa fréquentation et la circulation aux abords,
- ✓ Mettre en valeur un patrimoine historique remarquable (murs et escaliers en pierre, fontaine...),
- ✓ Dynamiser l'emploi local,
- ✓ Améliorer l'attractivité en enrichissant le patrimoine végétal agrémenté d'aire de repos et rendre ainsi plus convivial les balades des Savinois.

Monsieur le Maire, Monsieur l'adjoint à l'urbanisme proposent Monsieur PERRUFFEL, Maître d'œuvre, pour les travaux d'aménagement de l'ensemble du parc des Copains du Monde, pour un montant de 1,5% de la somme des travaux réalisés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- Retient le Maître d'œuvre M. PERRUFFEL,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à la réalisation du projet.

Vente du Savine

Le Conseil Municipal valide la vente du Savine.

Espace Producteurs

Monsieur Le Maire donne la parole à M. François CHASSAIGNE pour exposer le projet d'un espace producteurs à Saint-Amant-Roche-Savine.

Dans le but de faire travailler les producteurs locaux, et dans l'idée d'un marché couvert, Huguette GACHON – Huguette CAMBRAY – François CHASSAIGNE souhaite se réunir lors d'une commission de travail pour contacter les producteurs intéressés, définir les jours et l'organisation, ainsi que les modalités de fonctionnement (assurance, entretien, règlement intérieur, etc..)

Concernant le lieu, après concertation sur les différents bâtiments communaux disponibles actuellement, l'ancien local du GRETA, semble être le plus approprié au niveau emplacement, surface et place pour garer les véhicules.

Approbation de l'assiette des coupes 2021 pour les forêts relevant du régime forestier

Monsieur Le Maire donne lecture au conseil municipal du programme de coupe proposé pour l'année 2021 par l'Office National des Forêts pour les forêts relevant du régime forestier, proposition jointe à la présente délibération.

Monsieur Le Maire explique au conseil municipal que les modes de ventes à l'ONF ont évolué depuis le 01/01/2019. Les ventes par adjudication ou appels d'offre prennent désormais la forme de ventes publiques de gré à gré par soumissions avec mise en concurrence.

Les ventes de gré à gré hors ventes publiques (ventes « simples ») restent également en vigueur, pour pouvoir commercialiser des lots de faible valeur ou restés invendus.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide :

de demander à l'ONF de bien vouloir apporter au programme de coupes qu'il a proposé les modifications suivantes :

Forêt de	N° de Parcelle	Type de coupe	Décision du propriétaire	Motif de la modification
Le Solier	1	Deuxième éclaircie	Report 2022	Gel des coupes de petits résineux blancs en raison de la crise sanitaire forestière
Le Solier	2	Deuxième éclaircie	Report 2022	Gel des coupes de petits résineux blancs en raison de la crise sanitaire forestière
Le Monial	U	Irrégulière	Report 2022	Gel des coupes de petits résineux blancs en raison de la crise sanitaire forestière

Subvention du Fonds d'Intervention Communal (FIC)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'avant-projet des travaux d'aménagement du parc des Copains du Monde – Programme 2021 établi par le maître d'œuvre.

- Devis d'un montant prévisionnel de 337 240,00 € HT.

Ces travaux peuvent être subventionnés par le Département du Puy de Dôme, au titre des travaux d'aménagement, dans le cadre du Fonds d'Intervention Communal (FIC) à hauteur de 20 % majoré d'un coefficient de solidarité départemental de 1,11.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- Approuve l'avant-projet des travaux et le plan de financement inclus au dossier,
- Sollicite l'octroi d'une subvention du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme au titre du Fonds d'Intervention Communal, au taux de 20% x 1,11 sur le montant hors taxes de 337 240,00 € soit un montant de subvention de **74 867,00 €**,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à la présente délibération.

Subvention de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'avant-projet des travaux d'aménagement du parc des Copains du Monde – Programme 2021 établi par le maître d'œuvre.

- Devis d'un montant prévisionnel de 337 240,00 € HT.

Ces travaux peuvent être subventionnés dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR), au titre des travaux d'aménagement de bourg et de village, à hauteur de 30 % dans la limite d'un plafond de travaux de 300 000,00 € soit 90 000,00 € de subvention.

Compte tenu de la subvention de 38 250,00 € accordée à la commune de St-Amant-Roche-Savine en 2020, pour la réalisation d'une première tranche de travaux,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- Approuve l'avant-projet des travaux et le plan de financement inclus au dossier,
- Sollicite l'octroi du complément de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, jusqu'au montant plafonné de 90 000,00 € soit **51 750,00 €** représentant un taux de 30% sur un montant hors taxes de 172 500,00 €
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à la présente délibération.

Subvention de LA REGION Auvergne Rhône-Alpes

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'avant-projet des travaux d'aménagement du parc des Copains du Monde – Programme 2021 établi par le maître d'œuvre.

- Devis d'un montant prévisionnel de 337 240,00 € HT.

Ces travaux peuvent être subventionnés par LA REGION Auvergne-Rhône-Alpes, dans le cadre du Contrat Ambition Région, à hauteur de 50% maximum, sur la totalité des prestations.

Compte-tenu des autres subventions sollicitées auprès de l'Etat et du Département du Puy de Dôme, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- Approuve l'avant-projet des travaux et le plan de financement inclus au dossier,
- Sollicite de la REGION Auvergne-Rhône-Alpes, l'octroi d'une subvention, au taux de 31,11% sur le montant hors taxes de 337 240,00 €,
- Ce qui représente un montant de subvention de **104 925,00 €**
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à la présente délibération.

Questions diverses

Défibrillateurs

Dans le cadre du décret 2018-1186 visant à rendre obligatoires les défibrillateurs dans tous les ERP au 1^{er} janvier 2022, le Conseil Municipal donne pouvoir au Maire pour signer la convention de la Communauté de Commune qui propose l'achat groupé de défibrillateurs.

Bulletin municipal et Almanach

Madame Huguette GACHON met en avant l'impossibilité de faire paraître le bulletin municipal début janvier. Une parution est prévue début avril 2021.

Par ailleurs, l'almanach trimestriel paraîtra courant janvier.

La séance est levée à 22 h 15